

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 28 novembre 2024, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, LOURDEL Stéphane, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen.

Excusés : MM. RONDEAU Maël (pouvoir à M. MARTIN Armand), GROENEWEG Jean-Nicolas (pouvoir à M. FERNANDES Pascal), CHAUVIN Christophe (pouvoir à M. SELSCHOTTER Sylvain), VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), Mme LOISEAU Angélique (pouvoir à M. LOURDEL Stéphane).

Secrétaire de séance : M. LOURDEL Stéphane.

Début de la séance : 20 H 02

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 17 octobre 2024.

RÉDUCTION DES TITRES 594 DU 20/12/2023 ET 200 DU 19/12/2022 AU NOM DE LA COMMUNE D'AILLANT POUR LE BUDGET GROUPE SCOLAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aillant sur Milleron a décidé, lors de sa réunion de conseil du 21 mars 2024 de ne participer qu'à hauteur de 38 000 € des charges du Groupe Scolaire pour l'année 2022 et 37 400 € pour 2023 (calcul fondé sur des prix annuels moyens et non sur les charges réelles de fonctionnement).

Les titres émis étaient de 56 084.63 € pour 2022 et 54 162.71 € pour 2023, soit un manque pour la commune de St Maurice de 34 847.34 €.

Si le Conseil Municipal est favorable à la proposition de la commune d'Aillant, il y a lieu de faire une réduction des titres 594 du 20/12/2023 et 200 du 19/12/2022 ainsi qu'une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 pour, 10 contres, 2 abstentions), décide de n'effectuer aucune réduction de titres, ni de décision modificative, et demande à la commune d'Aillant de régler les 34 847.34 € qu'elle doit à la commune de St Maurice.

LOYER DES APPARTEMENTS ET REDEVANCE CHAUFFAGE « ROUTE DE CHARNY »

Actuellement, 2 appartements sont loués.

Le Maire informe le conseil que les loyers n'ont pas été revus depuis plusieurs années mais la redevance chauffage a été augmentée de 10 € pour le F2 et 12 € pour le F4 en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F4 et 275 € pour le F2, ainsi que la redevance chauffage, soit 195.75 € pour le F4 et 132 € pour le F2.

REPAS DES SÉNIORS – TARIFS DES ACCOMPAGNANTS ET DÉCISION POUR LES PERSONNES EMPÊCHÉES

Le repas, offert aux personnes de plus de 69 ans, aura lieu samedi 11 janvier 2025 à 12 h 15.

Le Maire informe le Conseil que les personnes n'ayant pas l'âge requis peuvent y participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que le tarif concernant les accompagnants de moins de 69 ans participant au repas des aînés sera de 32.50 €, soit le coût du repas.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de continuer les bons de 22 € pour les personnes empêchées, à prendre chez les commerçants du village (épiciers et boulangers).

TRAVAUX 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la réunion de la commission travaux, Monsieur MARTIN, 3^{ème} adjoint, présente au conseil les devis des travaux reçus à prévoir en 2024 :

Réfection de la voirie des Lotteaux et des Pétriers pour un montant de 38 294.40 € TTC et réfection de la cour en enrobé de la caserne des pompiers pour un montant de 14 616.00 € TTC. Soit un total de 52 910.40 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (11 pour, 2 abstentions), de prévoir les travaux sous condition de réserves financières, et de demander une subvention au Département.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOURDEL souhaite intégrer la commission finances.

Madame SZEWEZUK rappelle que la journée des écrivains aura lieu dimanche 1^{er} décembre à la salle des Fêtes.

Mme OLANIER informe le conseil que les marcheurs de Nogent organisent une marche sur la commune samedi 30 novembre. Départ prévu à 8 h 30. Participation 5 € au profit du Téléthon.

Elle rappelle que le marché de Noël sera organisé dimanche 8 décembre à la salle des Fêtes et souhaite que la rue des Pommiers soit interdite. Elle demande de l'aide aux conseillers pour la mise en place des barnums et des tables.

M. KASSA informe le conseil que la barrière et la caméra qui avaient été installées sur le chemin de la Roussellerie ont été enlevées, et le problème avec les riverains du bois des Desportes a été réglé.

Fin de la séance : 20 H 55

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

Le secrétaire ;
Stéphane LOURDEL